

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL VOCATION UNIQUE
PIEMONT MINERVOIS
34210 AZILLANET
TEL : 04.68.91.22.67**

***PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DE LA REUNION
DU SIVU PEMONT MINERVOIS***

Par suite d'une convocation en date du **24 mars 2023**, les membres composant le syndicat du SIVU Piémont Minervois se sont réunis en date du **13 avril 2023** à la salle de réunion de la Mairie d'Azillanet à 9h30, sous la présidence de M FRAISSE Yves

Nombre de conseillers :

En exercice : **8**

Présents : **6**

Votants : **6**

Mesdames : Christine GALIBERT ; Dominique VIDAL

Messieurs : Alexandre DYE, Yves FRAISSE, Henry MIGAUD ; Jacques VIDAL ;

Absents excusés : Michel BENIT, Nicolas CHOLET, Laurie GOMEZ, Françoise PEREZ. , Gilles SEGUY

La convocation a été envoyée le 24 mars 2023 à chaque membre

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du compte de gestion 2022
- Approbation du compte administratif 2022
- Affectation du résultat 2022
- Participation de chaque commune pour l'année 2023
- Budget 2023

Délibération 2023-01 – Délibération Approbation du compte de gestion 2022

Le Conseil, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121- 29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses et des recettes effectuées, le compte de gestion dressé par Madame et Monsieur la Trésorerie,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 202 et **DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2022 dressé par les trésoriers municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Résultats du vote 6 pour – 0 contre – 0 abstention

Délibération 2023-02 - Délibération Approbation du compte administratif 2022

Le Conseil, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2022, suivant les résultats ci-dessous :

RESULTAT D'EXECUTION :

	Résultat exercice précédent N-1	Part affecté à l'exercice N-1	Résultat exercice 2022	Part affecté à l'exercice 2022
Investissement	7 734,36€	76 96,36€	6 110,00€	83 077,36€
Fonctionnement	796,30€	469,47€	2 476,16€	2 476,16
TOTAL	8 530,66€	69 702,47€	8 586,16€	85 553,52€

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultats du vote 6 pour – 0 contre – 0 abstention

Délibération 2023-03 - Délibération Affectation du résultat 2022

Suite au vote du Compte Administratif 2022 du S.I.V.U. Piémont Minervois faisant apparaître le résultat de clôture suivant :

Résultat de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement : + 2 476,16 €

Résultat d'investissement :

Excédent d'investissement : + 83 077,36 €

Reste à réaliser :

aucun

Le Conseil d'Administration décide :

- de reporter la somme de **2 476,16€** au compte 002 recettes en section de fonctionnement
- de reporter la somme de **83 077,36€** au compte 001 recette en section d'investissement.

Résultats du vote 6 pour – 0 contre – 0 abstention

Délibération 2023-04 : Délibération participations des communes 2023

Monsieur le Président rappelle qu'en fonction des dépenses de fonctionnement prévues au budget 2022, les participations des communes sont calculées au prorata de la population.

Pour l'année 2022, les participations seront les suivantes :

	Participation 2023 au prorata population
AIGNE	1 747.83 €
AZILLANET	2 317.90 €
BEAUFORT	1 390.74 €
OUIA	1 610.00 €

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

Accepte les conditions ci-dessus.

Résultats du vote 6 pour – 0 contre – 0 abstention

Délibération 2023-05 : Vote du budget primitif de l'exercice 2023

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2023 du budget principal présenté par la Présidente, soumis au vote.

Considérant que les crédits sont votés par chapitre

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2023 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

BUDGET 2023 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	7 220,0€0	8 542,63€	84 399,99€	83 077.36
Opérations d'ordre	1 322,63€			1 322.63
TOTAL	8 542,63€	8 542,63€	84 399,99€	84 399,99

Résultats du vote 6 pour – 0 contre – 0 abstention

L'ordre du jour étant épuisé,
M FRAISSE à levé la séance à 11h00
A Azillanet le 13 avril 2023
Voté le 30 aout 2023

Le président

M Yves FRAISSE

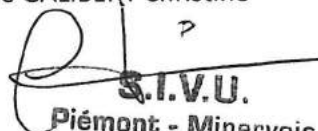

S.I.V.U.
Piémont - Minervois
34210 AZILLANET

Affiché le : 15 septembre 2023

Publié sur le site le : 15 septembre 2023

La secrétaire de Séance,

Mme GALIBERT Christine


S.I.V.U.
Piémont - Minervois
34210 AZILLANET